Impact du tourisme dans les régions côtières sous l'angle du développement régional

2008/2132(INI) - 05/11/2008

En adoptant le rapport d'initiative de Mme Jamila **MADEIRA** (PSE, PT) sur les aspects de développement régional de l'impact du tourisme dans les zones côtières, la commission du développement régional rappelle qu'une partie importante de la population européenne vit sur les 89.000 km du littoral européen et que pour l'ensemble de ces personnes et des régions côtières, le tourisme est un facteur clé du développement socio-économique.

Pour favoriser le développement durable du tourisme dans ces régions, les députés suggèrent une série de mesures qui peuvent se résumer comme suit :

- **lutter contre la saisonnalité** : les députés demandent que les États côtiers mettent en place des plans intégrés pour contrer la saisonnalité du tourisme dans les régions côtières et assurer ainsi des emplois plus stables et de meilleure qualité pour les communautés locales. Ils mettent l'accent sur l'importance que revêt la reconversion des entreprises saisonnières traditionnelles pour assurer des activités tout au long de l'année grâce à la diversification des produits touristiques et à des formes de tourisme alternatives (tourisme d'affaires, culturel, médical, sportif, agricole et marin, par exemple). Pour les députés, la diversification des produits et des services peut contribuer à créer davantage de croissance et d'emplois et à réduire les incidences environnementales, économiques et sociales négatives dans ce secteur ;
- **favoriser une approche intégrée du tourisme côtier** : les députés demandent une approche intégrée entre le tourisme côtier et les politiques communautaires de cohésion, maritime, de la pêche, environnementale, des transports, de l'énergie, sanitaire et sociale, afin de créer des synergies et éviter les interventions contradictoires. Ils appellent ainsi la Commission à considérer la croissance durable du tourisme côtier dans une logique intégrée, en association avec les régions concernées et dans le cadre d'une **approche holistique** ;
- **prévoir des mesures durables** : les autorités compétentes sont appelées à établir des plans d'optimisation des infrastructures locales dans l'intérêt tant des touristes que des résidents locaux afin de réduire la facture énergétique et les émissions de carbone. Toute une série de mesures sont proposées, notamment pour favoriser le transport durable (transport public local, pistes cyclables et sentiers pédestres), sauvegarder le patrimoine culturel et naturel des régions côtières, etc.
- **tourisme côtier et développement régional via Internet** : les députés demandent une plus forte mobilisation des Fonds structurels dans le développement des zones côtières. Ils invitent la Commission, les États membres et les régions à élaborer conjointement un catalogue exhaustif (sur internet) des projets financés dans les zones côtières, en permettant ainsi aux régions de tirer les leçons de l'expérience des autres, et au monde universitaire, aux collectivités côtières et à d'autres parties intéressées d'identifier, de diffuser et de maximiser l'utilisation des meilleures pratiques. Les députés suggèrent notamment la création d'un forum sur lequel les parties intéressées pourraient prendre contact et échanger des bonnes pratiques. Ils proposent également que le portail, récemment créé, des destinations touristiques en Europe, incluent des informations spécifiques sur les destinations côtières ;
- **faire face au changement climatique** : les députés rappellent que les régions côtières sont particulièrement touchées par les conséquences du changement climatique et par la montée du niveau de la mer, l'érosion du littoral ainsi que l'augmentation de la fréquence et de la violence des tempêtes. Ils insistent dès lors pour que les régions côtières élaborent des plans de prévention des risques en matière de changement climatique et appellent la Commission à intégrer les objectifs

communautaires de réduction des émissions de CO_2 aux zones côtières. Ils mettent notamment l'accent sur l'importance que revêt l'évaluation du potentiel dont dispose le tourisme pour contribuer à la protection et à la préservation de l'environnement ;

- **assurer plus de visibilité aux dépenses communautaires**: les députés regrettent le manque de transparence dans les dépenses de l'UE dans les zones côtières, ce qui rend impossible la quantification des investissements ou l'analyse des incidences des initiatives soutenues dans ces régions. Ils invitent la Commission à activer les instruments appropriés pour fournir des données à des fins de statistiques et d'analyse et appellent les États membres à respecter pleinement leurs engagements relatifs à la publication des bénéficiaires finaux, de manière à avoir une vision globale des projets existants. Les députés appellent les gouvernements nationaux, régionaux et locaux à promouvoir des projets stratégiques dans le tourisme côtier dans leurs programmes de coopération en donnant la priorité à l'utilisation des Fonds structurels pour développer un tourisme durable et respectueux de l'environnement. Ils invitent également la Commission à élaborer un guide pratique sur les financements de l'UE en matière de tourisme dans les zones côtières afin de guider les parties intéressées lors de la recherche de financement. De même, ils recommandent aux États côtiers de garantir la haute visibilité des projets sélectionnés et de simplifier les procédures d'accès au financement afin d'attirer des financements privés pour le tourisme côtier et faciliter la création de partenariats publics/privés, en particulier des PME. Parallèlement, les députés demandent à la Commission d’évaluer régulièrement dans quelle mesure le financement communautaire réalisé dans les zones côtières affecte actuellement le développement régional de ces zones ;
- **renforcer l’aménagement du territoire** : les députés demandent aux États membres de mettre au point des politiques adéquates en matière d'urbanisme et d'aménagement de l'espace compatibles avec le paysage côtier. Ils invitent la Commission à inclure dans sa politique de "clusters" maritimes les services et les secteurs de production pertinents pour le tourisme côtier, permettant ainsi une interaction fructueuse entre ceux qui utilisent la mer comme une ressource pour améliorer leur compétitivité, la durabilité et la contribution au développement économique côtier. La Commission et les autorités côtières sont également appelées à mettre en place des dispositifs propres à assurer les meilleurs accès par voie terrestre, aérienne et fluviale (en proposant d’augmenter l'offre de mouillage des navires dans les ports à partir du réseau terrestre, notamment). Des mesures en matière portuaire sont également suggérées ;
- **promouvoir le tourisme côtier** : pour promouvoir les zones côtières, les députés demandent à la Commission de prévoir en 2009 au moins un événement, de préférence le 20 mai (lors de la Journée maritime européenne) axé sur le tourisme côtier. Ils soulignent la nécessité de toujours veiller, dans le cadre des actions menées pour développer le tourisme, à protéger les caractéristiques historiques et les trésors archéologiques et à préserver les traditions ainsi que le patrimoine culturel en général. Il invite également la Commission à soutenir les communautés côtières soucieuses de s'initier aux meilleures pratiques et de mieux tirer parti des plus-values du tourisme de croisière en particulier et du tourisme côtier en général. C’est également dans ce contexte que les députés encouragent l'éco-tourisme, le tourisme de pêche et le tourisme baleinier.